



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.grandrodez.com

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 12 AVRIL 2016
à 18 h 00
Compte rendu**

L'an deux mille seize, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération, convoqué le 4 avril 2016, s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez sous la présidence de Christian TEYSSÉDRE, Président de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération, Maire de Rodez.

Conseillers présents :

Claude ALBAGNAC, Nathalie AUGUY-PERIE, Francis AZAM, Pierre BESSIERE, Martine BEZOMBES, Brigitte BOCCAND, Serge BORIES, Raymond BRALEY, Monique BUERBA, ⁽¹⁾Monique BULTEL-HERMENT, Geneviève CAMPREDON, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Paul CHINCHOLLE, Arnaud COMBET, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Gulistan DINCEL, Michel FALGUIERE, ⁽²⁾Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Fabrice GENIEZ, Dominique GOMBERT, Anne-Christine HER, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Matthieu LEBRUN, Sylvie LOPEZ, ⁽³⁾Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Pascal PRINGAULT, Patrice REY, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSÉDRE, Marlène URSULE

Conseillers ayant donné procuration :

| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| Yves CENSI | procuration à Brigitte BOCCAND |
| Jean-Louis CHAUZY | procuration à Claude ALBAGNAC |
| Karim GUENDOUZI | procuration à Jean-Philippe KEROSLIAN |
| Christine LATAPIE | procuration à Raymond BRALEY |
| Stéphane MAZARS | procuration à Pierre BESSIERE |

Conseillers excusés non représentés :

Muriel COMBETTES, Maïté LAUR

⁽¹⁾. Monique BULTEL-HERMENT a été présente à partir de la délibération N° 160412-085-DL intitulée DOMAINE DU SPORT - PARTENARIAT SPORTS DE HAUT NIVEAU - Attributions de subventions de partenariat pour 2016 »

⁽²⁾. Pascal FUGIT a été présent à partir de la délibération N° 160412-085-DL intitulée DOMAINE DU SPORT - PARTENARIAT SPORTS DE HAUT NIVEAU - Attributions de subventions de partenariat pour 2016 »

⁽³⁾ Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE a été présente à partir de la délibération N° 160412-085-DL intitulée DOMAINE DU SPORT - PARTENARIAT SPORTS DE HAUT NIVEAU - Attributions de subventions de partenariat pour 2016 »

160412-084 - DL - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil de Rodez agglomération est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance. Il est proposé que le plus jeune des conseillers présents soit désigné.

**160412-085- DL - DOMAINE DU SPORT
PARTENARIAT SPORTS DE HAUT NIVEAU
Attributions de subventions de partenariat pour 2016**

RAPPORTEUR : Mme Geneviève CAMPREDON

Dans le cadre du Budget Primitif de Rodez agglomération pour l'exercice 2016, l'enveloppe prévue pour l'attribution de subventions entrant dans le domaine du sport s'élève à 268 000 €.

Lors de sa séance du 24 mars 2015, le Conseil de Communauté a « décidé de détacher l'attribution des subventions sportives de l'application de critères mesurables. L'intervention de Rodez agglomération s'appuie sur un objectif d'identification par ses habitants de l'appartenance à un même territoire » (délibération N° 150324-062-DL) et d'animation de ce même territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté l'attribution de la subvention suivante :

| CLUB/ASSOCIATION | MONTANT ATTRIBUTION EN 2015 | PROPOSITION D'ATTRIBUTION 2016 |
|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| → SOUTIEN A SAISON SPORTIVE | | |
| SASP Rodez Aveyron Football | 50 000 € | 50 000 € |
| Association Rodez Aveyron Football | 20 000 € | 20 000 € |
| Stade Rodez Aveyron | 70 000 € | 70 000 € |
| R.O.C. Handball | 60 000 € | 55 000 € |
| Stade Rodez Aveyron Basket | 30 000 € | 30 000 € |
| Escrime Rodez Aveyron | 18 000 € | 18 000 € |

Le total des subventions attribuées s'élève à 243 000 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Rodez agglomération pour 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 45) procurations comprises

Pour : 40) procurations comprises

Contre : 1

Abstentions : 4

- approuve l'attribution de chacune de ces subventions selon les conditions précisées ci-dessus ;
- autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes (modèle joint en annexe) ainsi que tous documents à intervenir à cet effet.

160412-086- DL - DOMAINE DU SPORT - PARTENARIAT EVENEMENT SPORTIF
Attribution d'une subvention pour 2016

RAPPORTEUR : Mme Geneviève CAMPREDON

Dans le cadre du Budget Primitif de Rodez agglomération pour l'exercice 2016, l'enveloppe prévue pour l'attribution de subventions entrant dans le domaine du sport s'élève à 268 000 €.

Lors de sa séance du 24 mars 2015, le Conseil de Communauté a « décidé de détacher l'attribution des subventions sportives de l'application de critères mesurables. L'intervention de Rodez agglomération s'appuie sur un objectif d'identification par ses habitants de l'appartenance à un même territoire » (délibération N° 150324-062-DL) et d'animation de ce même territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté l'attribution de la subvention suivante :

| CLUB/ASSOCIATION | MONTANT ATTRIBUTION EN 2015 | PROPOSITION D'ATTRIBUTION 2016 |
|--|--|---|
| → SOUTIEN A EVENEMENTIEL PONCTUEL | | |
| ASA du Rouergue (Rallye du Rouergue) | 20 000 € | 20 000 € |

Le total de la subvention attribuée s'élève à 20 000 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Rodez agglomération pour 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 45) procurations comprises

Pour : 43) procurations comprises

Abstentions : 2

- **approuve l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'ASA du Rouergue (Rallye du Rouergue) selon les conditions précisées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président à signer la convention correspondante telle qu'elle figure en annexe, ainsi que tous documents à intervenir à cet effet.**

160412-087- DL - MUSEES DE RODEZ AGGLOMERATION
Compléments de tarification

RAPPORTEUR : M. Jean-Michel COSSON

Par la délibération N°150324-042 du 24 mars 2015, le Conseil de Rodez Agglomération a adopté la grille tarifaire relative aux entrées dans les musées Fenaille, Soulages et Denys Puech, applicable à compter du 11 avril 2015.

Afin de garantir l'accès aux expositions temporaires des musées de Rodez Agglomération, il est proposé de mettre en place un système de réservation (en ligne et aux billetteries / accueils des musées). Ce service non activé de manière systématique, lorsqu'il sera proposé aux visiteurs, sera facturé 1 €. Il consistera à réserver une plage horaire sur un jour déterminé pour accéder aux expositions temporaires bénéficiant de cette prestation et assurer ainsi une visite dans de bonnes conditions.

En conséquence, il est proposé de compléter la grille tarifaire des musées et pays d'art et d'histoire (ci-annexée pour mémoire) d'un tarif réservation de 1 € (en italique).

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 45) procurations comprises

Pour : 44) procurations comprises

Abstention : 1

- **approuve le tarif de 1 € applicable aux réservations pour les expositions temporaires, selon les modalités exposées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

160412-088- DL - Avenant n° 6 – Assurance « Tous risques expositions pour les Musées de Rodez agglomération »

RAPPORTEUR : M. Michel DELPAL

Rodez agglomération a conclu en juin 2015 un marché public pour l'assurance « Tous risques expositions » de ses musées.

L'avenant n° 6 a pour objet de prendre en compte le retrait temporaire de 8 œuvres mises en dépôt au Musée Soulages qui sont prêtées au musée Picasso d'Antibes.

L'avenant entraîne un avoir de prime d'un montant de 316.81€ HT soit, en prenant en compte les frais et taxes, un avoir de 295.31 € TTC.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **approuve les dispositions de l'avenant n° 6 au marché d'assurance « Tous risques expositions des musées de Rodez agglomération » ;**
- **autorise M. le Président à :**
 - **signer l'avenant mentionné ci-dessus ;**
 - **signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-089- DL - CONVENTION DE PARTENARIAT
RODEZ AGGLOMERATION / EASTERN AIRWAYS**

RAPPORTEUR : M. Jean-Michel COSSON

Avec le musée Soulages, Rodez agglomération dispose d'un lieu dédié à l'art et à la culture sans précédent. L'ouverture de l'établissement a permis au territoire de changer de dimension.

Près de 2 ans après son inauguration, le musée soulages est dorénavant installé dans la ville, les habitants, mais également les prestataires touristiques et plus largement les entreprises sont convaincus de l'intérêt majeur que représente l'infrastructure en termes de valorisation du territoire et d'amélioration de l'attractivité.

Depuis le 20 janvier 2016, un nouvel opérateur aérien, EASTERN AIRWAYS est en charge de l'exploitation de la liaison PARIS-RODEZ.

Sensible aux actions de valorisation du territoire et d'amélioration de l'attractivité engagée par RODEZ AGGLOMERATION, EASTERN AIRWAYS, souhaite contracter une convention de partenariat avec la collectivité.

Par ce partenariat, qui n'engage aucune transaction financière entre les parties, Eastern Airways propose d'apporter son soutien au musée Soulages ou plus largement à Rodez agglomération en mettant en place des actions concrètes de valorisation, communication ou promotion ; en contreparties Rodez agglomération s'engage à réaliser des opérations permettant de valoriser l'action de la compagnie sur le territoire.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **approuve la convention de partenariat entre EASTERN AIRWAYS et RODEZ AGGLOMERATION ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération et notamment ladite convention.**

160412-090- DL - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE TAP CONCEPT

Rapporteur : M. Jean-Philippe SADOUL

M. Cédric GRELON, gérant de la SCOP « TAP CONCEPT » (Technologies d'Aide à la Personne) a fait part à Rodez agglomération d'un projet de développement de son entreprise, installée depuis novembre 2014, au sein de la pépinière d'entreprises.

L'activité de l'entreprise repose sur l'étude, la fabrication, la commercialisation de produits pour personnes handicapées et à mobilité réduite.

« TAP CONCEPT » souhaite conjuguer une offre innovante d'équipements dans l'adaptation aux spécificités de chaque besoin particulier des personnes en situation de handicap, avec la pratique d'une politique tarifaire raisonnée permettant un accès facilité au plus grand nombre.

Le projet de développement de la société TAP CONCEPT

Pour atteindre cet objectif de produits nouveaux à prix modérés, TAP CONCEPT a mis en place une stratégie déclinée sur plusieurs axes. Le principe est que les activités à forte valeur ajoutée (négoce et prestations de services à l'industrie) permettent de satisfaire l'objectif de prix raisonnés sur les produits propres conçus et réalisés par l'entreprise pour son compte ou des tiers (orthoprothésistes essentiellement).

L'activité de l'entreprise se répartit donc comme suit :

1. PRODUCTION PROPRE

Etude et réalisation de solutions techniques et de produits innovants à destination du public handicapé. TAP CONCEPT a conçu par exemple le « cocon multi support » primé aux Trophées de l'Innovation 2013, produit qui facilite l'accès aux loisirs des personnes handicapées. D'autres projets sont « en sommeil », d'autres seront réalisés sur des demandes particulières, émanant des familles ou des centres de rééducation.

2. NEGOCE

Essentiellement vers les orthoprothésistes, libéraux ou en institution, pour la réalisation de leurs prothèses et ortho-prothèses et autres équipements spécifiques, vers le particulier : matelas, chariots, poussettes, sièges auto, fauteuils, plus marginalement vers l'industrie, pour des mousses et autres produits polymères pour l'essentiel (industrie mécanique, ameublement,...).

3. SERVICES MANUFACTURES

M. Cédric GRELON souhaite développer les services manufacturés et pour cela, doit investir dans l'équipement d'un robot d'usinage, d'un four, d'un scanner, d'une table spécifique et d'une machine à polycure.

Le coût de cet investissement s'élève à 258 805 euros HT.

Cet investissement permettra de développer les services manufacturés à partir de 2 axes :

- a) conception/réalisation de produits « sur mesure » pour personnes à mobilité réduite : produits spécifiques aux pathologies et aux personnes, réalisations permises (scanner, 3D, moulage, thermoformage, fraisage multi axes). Ces produits pourront être des sous-ensembles de produits finis.
- b) conception/réalisation de sous-produits pour l'industrie. L'analyse de la demande a permis d'identifier des possibilités de déclinaison des savoir-faire de TAP CONCEPT sur des secteurs d'activités utilisateurs de matériaux identiques à ceux utilisés dans le paramédical, notamment, dans l'ameublement et certains secteurs de l'industrie mécanique utilisant des matériaux composites (partenariats en cours avec STS-Decazeville et ITA Moulding - Séverac le Château).

L'objectif est que les prestations à destination des orthoprothésistes représentent environ 60 % de cette activité, les autres services à l'industrie 40 %.

Financement du projet

Le projet représente un investissement matériel et immatériel de 258 805 €HT. Le plan de financement du projet intégrerait les recettes suivantes :

- prêt bancaire (accordé),
- crédit-bail (accordé),
- Région (subvention - contrat d'appui en instruction) : **41 500 euros (en cours)**,
- **Rodez agglomération : 30 000 euros sous forme d'avance remboursable (soit un équivalent de subvention estimé à 4 300 euros)**,
- Autofinancement.

Il est à noter que le Conseil Départemental de l'Aveyron finance l'entreprise à hauteur de 10 000 euros pour le développement commercial de ses produits.

Dans le cadre de son Fonds d'Intervention Economique pour ce type d'investissement, Rodez agglomération prévoit une aide maximum de 50 000 € plafonnée à 50 % de la base subventionnable et sous réserve d'un accord de la Région, chef de file en matière d'aide financière (hors immobilier) aux entreprises.

La convention d'application du Schéma Régional du Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI) et plus précisément, à travers son axe de renforcement des filières, soutien aux entreprises, (Fonds d'Intervention Economique, fiche 2-2-3 signée le 5 décembre 2013) permet à Rodez agglomération d'intervenir sur ce type d'aide.

Il est proposé de prendre une orientation sur la demande portée par M. Cédric GRELON à savoir l'attribution d'une avance remboursable d'un montant de 30 000 € sur une période de 11 ans avec un différé de paiement d'un an au taux de 0 % via la signature d'une convention (ci-joint), sachant que l'aide accordée par Rodez agglomération est suspendue à l'intervention de la Région.

La somme nécessaire est inscrite au BP 2016, compte 274, chapitre 27, fonction 90.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **se prononce favorablement sur le versement d'une avance remboursable d'un montant de 30 000 €, sur une durée de 11 ans, avec un différé d'amortissement d'un an, au profit de la société TAP CONCEPT ou toute personne morale mandatée par cette dernière selon les modalités présentées dans la convention ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir et notamment la convention ci-jointe.**

**160412-091- DL - INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE CHAMPOLLION
DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

RAPPORTEUR : M. le Président

Suite au changement de statut, l'Institut National Universitaire Champollion doit renouveler ses instances de gouvernances et propose, conformément à l'article 6, de désigner pour les collectivités territoriales deux membres : un Titulaire et un Suppléant (de même sexe).

Pour Rodez agglomération, il est proposé de désigner :

- M. Jean-Louis CHAUZY, membre Titulaire,
- M. Claude ALBAGNAC, membre Suppléant.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 45) procurations comprises

Pour : 44) procurations comprises

Abstention : 1

- **approuve la désignation des deux membres mentionnés ci-dessus au Conseil d'administration de l'Institut National Universitaire Champollion ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-092- DL - SYNDICAT MIXTE DU SCOT CENTRE-OUEST AVEYRON
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LA REALISATION
DE MISSIONS DE COORDINATION GENERALE ET D'ANIMATION**

RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe SADOUL

Suite à la fusion des Syndicats mixtes des Schémas de Cohérence territoriale (SCoT) centre Aveyron, ouest Aveyron et nord-ouest 12 au sein du syndicat mixte du SCoT centre ouest Aveyron, il a été proposé pour la constitution des équipes techniques, de privilégier la synergie des compétences du personnel et des missions notamment fonctionnelles dans les EPCI membres et ayant participé à l'animation de leur SCOT respectif.

Dans cet esprit, l'appui des services de Rodez Agglomération sera apporté au Syndicat mixte du SCoT Centre Ouest Aveyron pour des missions de coordination générale, d'animation du comité technique et d'assistance administrative, sur le fondement des articles L5216-7-1 et L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Plus précisément, les missions suivantes seraient assurées dans ce cadre :

- Coordination politique : gestion de la relation de l'équipe technique aux élus et aux instances, aide à la décision et animation des instances décisionnelles ou technique de réflexion,
- Coordination du comité technique, aide à la structuration et à l'organisation de l'équipe administrative et technique,
- Appui et conseils au Syndicat mixte en matière de gestion administrative (fonctionnement institutionnel) de la structure et dans les domaines juridiques et financiers.

Pour tous les acteurs membres du Syndicat mixte du Scot Centre Ouest Aveyron, le référent principal (point d'entrée) pour l'exécution des présentes missions sera le DGA en charge du Pôle Développement Urbain et Cohésion Sociale de Rodez agglomération.

Les modalités de l'exécution de ces missions seront régies dans le cadre d'une convention dont le projet est ci-annexé, qui précise notamment, que cet accord est conclu pour l'année 2016, moyennant le règlement par le Syndicat mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron à Rodez Agglomération, de la somme forfaitaire de 24 000 € pour la réalisation de la mission.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le mardi 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **approuve la convention pour la réalisation de missions de coordination générale et d'animation avec le Syndicat Mixte du Scot centre-ouest Aveyron ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération et notamment les conventions susmentionnées.**

**160412-093- DL - COMMUNE DE DRUELLE – ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DU PAS
SAISINE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES »**

RAPPORTEUR : M. Patrick GAYRARD

Le village du Pas (130 habitants environ) est situé pour partie sur la commune de Druelle et pour partie sur la commune de Balsac, qui fait partie de la Communauté de communes Conques-Marcillac. Les eaux usées et les eaux pluviales du village du Pas sont rejetées sans traitement principalement dans le ruisseau de l'Ady, au nord du village, par l'intermédiaire d'un réseau unitaire vétuste.

Afin de supprimer cet important point noir, Rodez agglomération a été désignée comme maître d'ouvrage unique du projet d'assainissement du village du Pas.

Le cabinet AVEYRON ETUDES ENVIRONNEMENT est maître d'œuvre de l'opération. En première approche, le montant total des travaux est estimé à 765 000 € HT, dont :

- 305 000 € pour un réseau de collecte des eaux usées,
- 150 000 € pour une station d'épuration d'une capacité de 190 équivalents-habitants,
- 310 000 € pour le réseau de collecte des eaux pluviales.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne vient de lancer un appel à projets « Réduction des pollutions domestiques », doté d'une enveloppe exceptionnelle de 60 millions d'euros, qui vise à accélérer les projets de réduction des pollutions issues des systèmes d'assainissement collectif en proposant un taux d'aide maximal de 80 %. En effet, 57 % des rivières du bassin Adour-Garonne n'ont pas encore atteint l'objectif de « *bon état* » écologique fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Plus d'un quart de celles-ci subissent des pressions liées aux rejets domestiques des agglomérations.

La masse d'eau « ruisseau de l'Ady » (code FRFR668_3) étant ciblée par cet appel à projets, il est proposé de saisir officiellement l'Agence de l'eau Adour-Garonne afin de bénéficier de son soutien financier pour la réalisation de l'opération d'assainissement du village du Pas.

Le dossier de demande devra être déposé avant le 30 juin 2016.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **approuve la saisine de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, dans le cadre de l'appel à projet « Réduction des pollutions domestiques » ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-094- DL - COMMUNE DE LUC-LA-PRIMAUBE – ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE GARLASSAC
DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS, SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

RAPPORTEUR : M. Patrick GAYRARD

Rodez agglomération souhaite faire procéder à une extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Garlassac, sur la commune de Luc-la-Primaube. Des eaux usées provenant d'immeubles de l'avenue de Toulouse et de l'avenue du Stade sont déversées directement dans un ruisseau, affluent de la Brienne.

Le projet consiste en la création d'un poste de relevage le long de la route départementale 543, entre la Primaube et Planèzes, qui permettra de renvoyer les effluents collectés vers le réseau intercommunal.

Le cabinet BOIS assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, qui comprend également la création de canalisations d'eaux usées en servitude dans des terrains privés et aux abords de la gare de la Primaube.

Une demande d'emprunt du domaine ferroviaire a ainsi été déposée pour le franchissement de la voie ferrée et la traversée des terrains qui jouxtent la gare. En fonction du tracé qui sera validé par la SNCF, l'implantation de la canalisation peut concerner plusieurs propriétés privées.

Les contacts pris avec les différents propriétaires, avec l'appui de la commune de Luc-la-Primaube, n'ayant pas abouti, il est proposé de saisir Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour :

- dans un premier temps, obtenir une autorisation d'occupation temporaire des terrains en application de la loi du 29 décembre 1892, pour la réalisation des relevés topographiques et des sondages géotechniques,
- dans un second temps, engager la procédure d'établissement de servitude d'utilité publique prévue par les articles R 152-1 à R 152-15 du Code rural.

Les terrains concernés, sur la commune de Luc-la-Primaube, sont les suivants :

| Numéro | Adresse | Surface (ha) | Propriétaire |
|---------------------|-----------|-----------------------------------|---|
| ZW 64 | Garlassac | 2,4392 | CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET METALLIQUES MASSOL FRERES La Primaube 12450 LUC-LA-PRIMAUBE |
| ZW 100 et ZW 101 | | 1,0067 + 4,4504 = 5,4574 | M. BETEILLE Francis Jean-Claude né le 05/06/1964 à Rodez Garlassac 12450 LUC-LA-PRIMAUBE |

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **approuve les dispositions susvisées ;**
- **autorise Monsieur le Président à saisir M. le Préfet de l'Aveyron selon les modalités précisées ci-dessus et à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-095- DL - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE S.I.A.E.P. DE MONTBAZENS-RIGNAC
ET LA COMMUNE DU MONASTERE POUR DES TRAVAUX DE RESEAUX RUE ANTOINE PALOUS
(COMMUNE DU MONASTERE)**

RAPPORTEUR : M. Patrick GAYRARD

Le Conseil Communautaire a approuvé le 22 mars dernier, la constitution d'un groupement de commande pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Antoine Palous sur le territoire de la Commune du Monastère.

Une Commission doit être constituée pour l'attribution de ce marché. En application des dispositions de l'article 8-III du Code des Marchés Publics, est membre de cette Commission un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **nomme, suite à l'élection d'un représentant parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Rodez agglomération, M. Michel DELPAL pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement avec le S.I.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC et la commune DU MONASTERE.**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-096- DL - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE S.I.A.E.P. DE MONTBAZENS-RIGNAC
POUR DES TRAVAUX DE RESEAUX AVENUE LOUIS TABARDEL (COMMUNE DE SEBAZAC CONCOURS)**

RAPPORTEUR : M. Patrick GAYRARD

Le Conseil Communautaire a approuvé le 22 mars 2016 la constitution d'un groupement de commande pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de renouvellement des réseaux d'eau potable Avenue Tabardel sur le territoire de la Commune de Sébazac-Concourès.

Une Commission doit être constituée pour l'attribution de ce marché. En application des dispositions de l'article 8-III du Code des Marchés Publics, est membre de cette Commission un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **nomme, suite à l'élection d'un représentant parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Rodez agglomération, M. Michel FALGUIERE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement avec le S.I.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC et la commune de Sébazac-Concourès ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

**160412-097- DL - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE S.I.E.D.A. ET LE S.I.A.E.P. DE MONTBAZENS-RIGNAC
POUR DES TRAVAUX DE RESEAUX DANS LE VILLAGE DU PAS (COMMUNE DE DRUELLE)**

RAPPORTEUR : M. Patrick GAYRARD

Le Conseil Communautaire a approuvé le 22 mars 2016, la constitution d'un groupement de commande pour des travaux de création du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, de renouvellement du réseau d'eau potable et de reprise des réseaux secs du village du Pas (Commune de Druelle).

Une Commission doit être constituée pour l'attribution de ce marché. En application des dispositions de l'article 8-III du Code des Marchés Publics, est membre de cette Commission un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 29 mars 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :

- **nomme, suite à l'élection d'un représentant parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Rodez agglomération, M. Michel DELPAL pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement avec le S.I.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC et la commune de DRUELLE ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**
